

Les documents

lundi 9 juillet 2018, par [Piwi](#)

Les tarifs

Les tarifs administratifs pour les examens sont :

- Examen de manœuvres cyclo : 10€
- Examen de manœuvres moto : 14€
- Examen de voie publique moto (avec véhicule suiveur) : 50€
- Examen complet moto (manœuvres + voie publique) : 55€

Les documents

Les documents demandés pour les examens sur terrain privé sont :

- La carte d'identité (pas un autre document comme une déclaration de perte de carte).
- Le document de réussite de l'examen théorique.
- Le certificat d'enseignement délivré par la moto-école.
 - Certificat des 9h de cours moto ou de 4h pour un changement de catégorie moto.
 - Certificat des 4h de cours cyclo.
 - Certificat des 2h de cours (après deux échecs) pour les examens.

Les documents demandés pour l'examen de voie publique sont :

Pour la filière libre :

- Le carte d'identité (pas un autre document comme une déclaration de perte de carte).
- Le permis provisoire.
- Le certificat des 2h de cours (après deux échecs) pour les examens suivants.

Pour la filière moto-école :

- Le carte d'identité (pas un autre document comme une déclaration de perte de carte).
- Le permis provisoire (si le candidat l'a demandé).
- Le certificat d'enseignement délivré par la moto-école.
 - Certificat d'enseignement de 12h ou 3h (si le candidat a encore sont certificat de 9h de l'examen de manœuvres)
 - Certificat des 2h de cours (après deux échecs) pour les examens suivants.

Les élèves venant d'une autre Moto-École

Pour tous les élèves qui viennent d'une autre Moto-École, ils doivent absolument se procurer un certificat ou une attestation qui prouve le nombre d'heures qu'ils ont prestées dans l'ancienne Moto-École.

Ce document servira de preuve des heures de cours lors de l'inscription à l'examen en plus des documents personnels et des documents procurés par notre Moto-École.

Les rendez-vous pour les élèves de la moto-école

Tous les rendez-vous pour aller aux examens se font au dépôt des motos à Jemelle

Pour les examens de Mariembourg, l'heure de rendez-vous est 10h15 à Jemelle ou à 11h30 à Mariembourg (C'est l'instructeur qui vous donnera les indications).